

Compte-rendu synthétique
Séance publique du conseil municipal extraordinaire
du 3 juin 2019
(Conformément aux dispositions de l'article L2121-25 du CGCT)

L'an deux mille dix neuf, le 3 juin, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, en session extraordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Philippe BLANC.

Date de la convocation : le 28 mai 2019

Présents : Madame Chantal ALLOUIS, Monsieur Philippe CARDIN, Monsieur Thierry FERET, Madame Anne-Laure HUSSON, Madame Catherine LECOEUR, Madame Marie-Odile NOVELLI, Monsieur Jean-François ROUX, Monsieur Arslan SOUFI, Monsieur Laurent VADON, Madame Hélène VIARD-GAUDIN, Monsieur Jean-Claude PEYRIN, Madame Catherine ALLEMAND-DAMOND, Madame Mélina HERENGER, Monsieur Antoine JAMMES, Madame Célia MARTINS, Monsieur Jean-Pierre FERRARIS, Madame Emmanuelle LARMOYER, Madame Françoise BALAS, Madame Laure DIAS, Monsieur Christophe BATAILH, Monsieur Jean-Philippe BLANC.

Pouvoirs : Monsieur Damien GUIGUET à Monsieur Jean-Claude PEYRIN, Madame Sylvie BASSAC à Madame Emmanuelle LARMOYER, Madame Sabine SAINTE-ROSE à Monsieur Philippe CARDIN, Monsieur Jean-Philippe DRILLAT à Monsieur Jean-François ROUX, Monsieur Thibaud CARLASSARE à Madame Hélène VIARD-GAUDIN, Madame Christel REFOUR à Monsieur Antoine JAMMES.

Absente excusée : Madame Joëlle HOURS

Absents : Monsieur Michel BERNARD, Monsieur Maurice GNANSIA, Madame Antonie SAINT-PIERRE, Madame Latifa DESVOIVRES, Monsieur François POLINE.

Ouverture de la séance à 19h00 par le Maire, qui, après avoir constaté que le quorum est atteint, propose au conseil municipal de désigner un secrétaire de séance.

Anne-Laure Husson est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu synthétique de la séance du conseil municipal du 8 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

Commission Administration Générale - Economie – Finances
Ouverte à toutes les commissions

**1 Centralité Malacher Nord - Travaux d'aménagement des espaces publics -
Signature des marchés de travaux - Rapporteur : Arslan SOUFI**

Suite à la consultation lancée par la commune pour les travaux d'aménagement des espaces publics dans le secteur de Malacher Nord et compte tenu du montant des offres, il est nécessaire que le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à attribuer et à signer les marchés de travaux correspondants.

Suite à la Commission de Procédure Adaptée du 3 juin 2019, les montants de certains marchés ont été modifiés :

- Lot n° 1 – Travaux préparatoires, terrassements, voirie et réseaux :
Marché attribué au groupement SNC EIFFAGE Route Centre Est / SA MIDALI Frères pour un montant de ~~4 071 515,84~~ 1 078 650,80 € HT pour la tranche ferme et ~~51 648,77~~ 51 912,81 € HT pour la tranche optionnelle
- Lot n° 2 – Revêtements en béton, emmarchements :
Marché attribué au groupement SOLS ALPES / SAS TOUTENVERT pour un montant de 517 989,39 € HT pour la tranche ferme et 14 658,97 € HT pour la tranche optionnelle
- Lot n° 3 – Espaces verts et mobiliers urbains :
Marché attribué au groupement SAS TOUTENVERT / ID VERDE / SOLS ALPES pour un montant de ~~322 697,50~~ 322 699,00 € HT pour la tranche ferme et ~~23 774,10~~ 23 784,10 € HT pour la tranche optionnelle
- Lot n° 4 – Eclairage public :
Marché attribué à EEE Alpes Dauphiné - Citeos pour un montant de ~~404 568,48~~ 101 609,09 € HT pour la tranche ferme et 10 526,02 € HT pour la tranche optionnelle

Il a été décidé à l'unanimité d'ajouter une phrase afin d'indiquer les montants totaux des tranches ferme et optionnelle à la suite de la liste des marchés dans la motivation, ainsi que dans le délibéré. Il s'agit de la phrase suivante :

Soit un total de 2 020 948,28 € HT pour la tranche ferme et 100 881,90 € HT pour la tranche optionnelle.

Amendement proposé par le groupe AIMEylan :

Le groupe AIMEylan propose d'ajouter au délibéré la phrase suivante :

DEMANDE que la Commission Extra-Municipale (CEM) soit associée au suivi du chantier et que les membres du comité de projet soient invités aux réunions de la CEM.

Amendement adopté à la majorité par 15 voix pour et 12 voix contre.

Voix contre : Jean-Philippe BLANC, Catherine ALLEMAND-DAMOND, Chantal ALLOUIS, Françoise BALAS, Emmanuelle LARMOYER, Sylvie BASSAC, Laure DIAS, Jean-François ROUX, Jean-Philippe DRILLAT, Anne-Laure HUSSON, Célia MARTINS, Arslan SOUFI.

Délibération amendée adoptée à la majorité par 15 voix pour et 0 voix contre.

Abstentions : 12 (Philippe CARDIN, Marie-Odile NOVELLI, Hélène VIARD-GAUDIN, Jean-Claude PEYRIN, Damien GUIGUET, Jean-Pierre FERRARIS, Sabine SAINTE-ROSE, Christel REFOUR, Thibaud CARLASSARE, Mélina HERENGER, Antoine JAMMES, Christophe BATAILH).

2. Questions diverses.

Néant.

La séance est levée à 20h23.